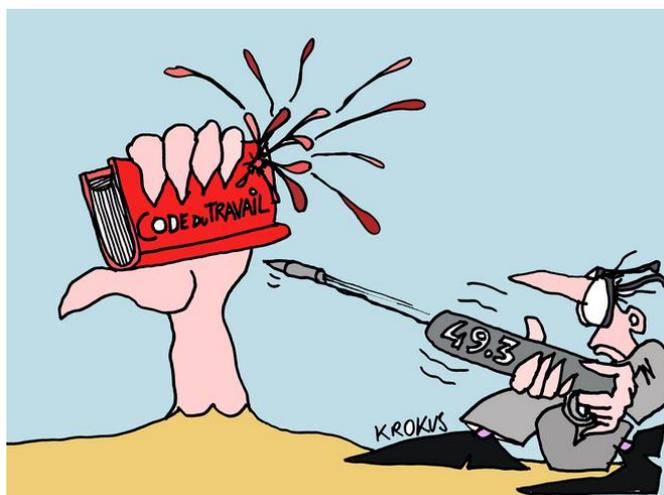




**NON À LA CASSE  
DU CODE  
DU TRAVAIL !**

**Le projet de loi El  
Khomri est  
examiné à  
l'Assemblée  
Nationale**



Il est nécessaire d'accentuer la mobilisation à l'heure où le Conseil des ministres a autorisé Manuel Valls à recourir à l'article 49-3 pour passer en force et empêcher les députés de se prononcer sur le projet de loi "TRAVAIL" rejeté par plus de 70% de la population. Le gouvernement se trouvant sans majorité tente aussi de faire pression sur les députés frondeurs en les mettant en garde contre le vote d'une éventuelle motion de censure comme pour la loi Macron qui avait déjà sérieusement attaqué le Code du Travail.

**Voilà pourquoi, jeudi 12 mai, la CGT appelle tous les salariés à manifester, à partir de 12h au monument aux morts de Toulouse.**

## Rappel des dangers introduits par la loi

- Une entreprise peut licencier abusivement en payant juste une somme modique déterminée par un barème qui sera intégré dans le prix des missions => Nous deviendrons tous des intérimaires !
- Une entreprise peut faire un plan social sans avoir de difficultés économiques
- Une entreprise peut, par accord, baisser les salaires et changer le temps de travail => on nous dira que pour avoir un marché il faudra faire des sacrifices...
- Par simple accord on peut passer de 10h à 12h de travail maximum par jour
- Congés payés : changements de dates au dernier moment rendus possibles.
- Une mesure peut être imposée par référendum contre l'avis de 70% des syndicats
- La loi facilite les licenciements en cas de transfert d'entreprise.
- Les accords d'entreprise auront maintenant une durée de 5 ans maximum.
- Après un accord, un salarié qui refuse un changement dans son contrat de travail peut être licencié.
- Etc...



La CGT réaffirme sa volonté de préserver un Code du Travail protecteur pour tous